



LA PAIE ET LA RUPTURE DE CONTRAT

357€HT/J/pers*

Niveau)

Objectifs de la formation :

- Etre capable de gérer la rupture d'un contrat
- Connaître et approfondir les différents motifs de rupture
 - Calculer les indemnités correspondantes
 - Régulariser les bases de cotisations et gérer les sommes isolées
 - Appréhender les incidences sociale et fiscale des indemnités de rupture
 - Sécuriser le calcul du solde de tout compte

PUBLIC	Personne travaillant dans un Service RH, Paye, Comptabilité.
PRE REQUIS	Aucun
ORGANISATION	Durée : 3 Jours (21h) Un support de cours Nombre de Stagiaires : 1 personne minimum et 6 maximum
FORMATEUR	Formateur ayant les compétences à priorités Bureautique et disposant d'une expérience d'au moins 2 ans en Formation
PEDAGOGIE	Pré-évaluation des besoins. Apports théoriques et exercices pratiques permettent d'approfondir les connaissances de base. Réalisation lorsque le temps le permet des créations de projets personnels. Evaluation de stage à chaud. Evaluation des acquis (QCM ou mise en situation ou exercice test d'application). Attestation de stage. Evaluation de stage à froid.
MODULE SUIVANT	
HANDICAP	Notre centre de formation est engagé dans une politique du handicap, à consulter sur notre site internet à l'adresse suivante https://www.borg-services.com/politique-handicap/

PROGRAMME

Test de connaissance préalable 1) Les indemnités de rupture : contour et vocabulaire associés - Les composantes de l'assiette des cotisations (Article L.242-1 CSS) - Les indemnités de rupture : nature et principe d'exclusion de l'impôt et de l'assiette des cotisations - Les mécanismes affectant la CSG/CRDS - Quel impact sur le forfait social ? - La notion de RAB (Rémunération Brute Annuelle) - La notion de Plafond de Sécurité sociale applicable (PASS) - La notion d'indemnité conventionnelle 2) Les différents motifs de rupture du contrat de travail : à quelle indemnité prétendre ? - La démission - La fin de CDD - La rupture en cours de période d'essai - En cas de licenciement pour motif économique - En cas de licenciement pour motif personnel (cause réelle et sérieuse, faute grave et faute lourde) - Le départ en retraite - La mise à la retraite - Les CDD étudiants, - Les contrats saisonniers,	- Cessation forcée d'un mandat social o Définition o procédure, o limites d'exonération de l'indemnité de cessation forcée du mandat social 4) Contrôler les bases de cotisations en cas de rupture du contrat de travail - L'indemnité compensatrice de préavis - L'indemnité de congés payés - Les indemnités de JRTT - La réduction Fillon - Le paiement du Compte Epargne Temps (CET) - Les sommes isolées (cadres, non cadres) - La régularisation progressive des bases de cotisations - Le déclenchement de la GMP en cas de départ en cours d'année - Le rappel de salaires après le départ d'un salarié 5) Quels documents remettre au salarié lors de la rupture du contrat ? - Le certificat de travail - Le reçu pour solde de tout compte - L'attestation de salaire Pôle Emploi - Le livret d'épargne salariale
--	---

✉ commercial@borg-
ZI LA CROIX ROUGE – 7, rue Jean
Tél : 02 40 57 00



N° Siret : 809 823 669 000

services.com
Monnet - 44260 Malville
57

19 - Code APE 8559A

<http://www.borg-services.com>

V2 -03/04/20 *inter 3 personnes minimum

N° Déclaration d'activité : 52 44 07473 44 ne vaut pas agrément de l'état

<p>3) Situations particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rupture conventionnelle : <ul style="list-style-type: none"> o définition, o procédure, o limites d'exonération de l'indemnité - La transaction <ul style="list-style-type: none"> o Définition o procédure, o limites d'exonération de l'indemnité transactionnelle - Indemnités versées en cas de PSE <ul style="list-style-type: none"> o Définition o procédure, o limites d'exonération de l'indemnité versée à l'occasion d'un PSE 	<ul style="list-style-type: none"> - La portabilité de la prévoyance et de la mutuelle après le départ du salarié <p>6) Les conditions et modalités de couverture par l'assurance chômage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situations d'ouverture des droits à l'assurance chômage - Les personnes éligibles (statuts, durée d'affiliation, condition d'âge) - Chefs et dirigeants d'entreprise - Indemnisation (durée, montant, point de départ) <p>Quizz en fin de formation (évaluation des acquis de l'apprenant)</p>
--	--